

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Le 10 octobre 2022 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Anthony FAVIER, Loïc MORTHON, Sébastien MONTALBAN et Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : MMES Florence PAYS, Stéphanie BURIAS et Muriel DELAGE

Absent : M. Florian PARRA

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 30 août 2022 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Sécurité	26/08/2022	Arrêté n°2022/79 portant désignation de Monsieur Loïc MORTHON comme correspondant incendie et secours.
Personnel	31/08/2022	Signature d'un contrat à durée déterminée à compter du 06 septembre 2022 et pour une durée d'un an.
Circulation	01/09/2022	Arrêté n°2022/80 portant restriction de la circulation rue des Vignères en raison de la réparation d'une conduite télécom.
Festivités	05/09/2022	Arrêté n°2022/81 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association Pétanque Limonoise à l'occasion du tournoi de pétanque du 10 septembre 2022.
Personnel	06/09/2022	Arrêté n°2022/82 portant titularisation d'un agent à compter du 24 août 2022.
Festivités	07/09/2022	Arrêté n°2022/83 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association La Parenthèse à l'occasion de la soirée théâtre du 17 septembre 2022.
Travaux	09/09/2022	Arrêté n°2022/84 portant permission de voirie concernant un branchement au réseau d'eau potable aux Querres.
Fleurissement	12/09/2022	Signature d'un devis pour le fleurissement d'un montant de 246,40 € TTC auprès de DUC FLEURS.

Travaux	13/09/2022	Arrêté n°2022/85 portant restriction de la circulation sur l'ensemble de la Commune pendant les travaux de diagnostic du réseau d'assainissement effectués par SOCAMA.
Travaux	13/09/2022	Arrêté n°2022/86 portant restriction de la circulation pendant les travaux de grenailage des trottoirs et des plateaux ralentisseurs effectués par EUROVIA.
Sinistre Dégradation	14/09/2022	Déclaration de sinistre auprès de l'assurance GROUPAMA concernant la dégradation de l'éclairage public au stade et sur le pont. Plainte déposée à la gendarmerie.
Personnel	15/09/2022	Signature du renouvellement du contrat PEC Jeune à compter du 15 septembre 2022 pour une durée de 6 mois.
Festivités	20/09/2022	Arrêté n°2022/87 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association Comité de Jumelage à l'occasion du repas moules frites du 25 septembre 2022.
Travaux	23/09/2022	Arrêté n°2022/88 portant permission de voirie à ORANGE pour la réalisation de conduite multiple Rue du Thuy.
Travaux	23/09/2022	Arrêté n°2022/89 portant restriction de la circulation rue du Thuy pendant la réalisation par ORANGE de conduite multiple.
Personnel	26/09/2022	Arrêté n°2022/90 portant mise en ASA d'un agent du 26 au 29 septembre 2022.
Festivités	04/10/2022	Arrêté n°2022/91 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association Comité de Jumelage à l'occasion d'un concours de Belote du 09 octobre 2022.
Personnel	07/10/2022	Arrêté n°2022/92 portant mise en ASA d'un agent du 07 au 13 octobre 2022.
Personnel	10/10/2022	Arrêté n°2022/93 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent à compter du 08 octobre et jusqu'au 19 octobre 2022.

Monsieur le Maire explique que concernant l'acte de vandalisme survenu sur l'Eclairage Public au stade, plusieurs poteaux du pont ont également été vandalisés.

Il précise qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Monsieur Anthony FAVIER indique que les vestiaires du stade de Mons ont également été vandalisés.

Monsieur le Maire indique que l'accord a été obtenu pour un financement de l'Etat à hauteur de 80 % du contrat PEC Jeune. Un entretien a eu lieu avec le représentant de la Mission Locale pour faire le point sur les 9 mois déjà écoulés avec notre agent.

II-1°) Répartition de la taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire explique que la loi de finances initiale pour 2022 prévoit le versement de la taxe d'aménagement aux EPCI. Ce qui génère une grosse perte financière pour les communes.

Il rappelle que le taux actuel de la taxe d'aménagement instaurée à Limons est de 3%.

La Commune de Limons est une des Communes avec le taux le plus bas. Il est possible de mettre des taux beaucoup plus élevés lors de la création d'un lotissement par exemple. Plusieurs secteurs peuvent être créés dans une commune avec des taux différents.

Cette taxe a été créée pour faire face aux dépenses liées à la voirie, aux extensions de réseaux...

Il indique que la Communauté de Communes Plaine Limagne a voté lors du conseil communautaire du 27 septembre 2022 la répartition suivante :

- 5 % des recettes pour Plaine Limagne
- 95 % des recettes pour la Commune

Mme Astrid ZANUTTO demande si cette répartition sera mise en place en 2023.

M. le Maire lui indique qu'elle est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. Il explique qu'une décision modificative budgétaire sera nécessaire pour le reversement de cette taxe à la CCPL avant le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette répartition.

Mme Laurence SOULERAS demande ce qui se passerait si tout le monde votait contre cette répartition ?
M. le Maire lui répond que dans ce cas c'est le Préfet qui décide et impose la répartition de son choix.

II-2°) Demande de subvention au Conseil Départemental pour le zonage et le diagnostic des réseaux d'assainissement :

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 30 % du coût hors taxe des études, le diagnostic et le zonage des réseaux d'assainissement.

Pour rappel le coût de ces études est de 44 349,00 € TTC.

Nous avons déjà obtenu une subvention de 50 % de l'Agence de l'Eau soit 22 174,50 €.

Mme Laurence SOULERAS demande quand le versement de cette aide sera effectif ?
Monsieur le Maire lui indique que se sera sûrement sur l'année 2023, après le passage en commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à demander cette subvention.

II-3°) Tarif publicité dans le bulletin municipal :

Monsieur le Maire explique qu'afin de réduire le coût du bulletin municipal, il est proposé d'intégrer une page publicitaire.

M. Loïc MORTON demande le coût annuel du bulletin.

M. le Maire lui répond que le bulletin coûte environ 2 000€.

M. le Maire explique que cette année la conception du bulletin sera faite par ses soins et que seule l'impression sera réalisée par EUROPAP'S, cela réduira le coût.

M. Loïc MORTON demande quel sera le tarif pour un encart publicitaire ?

M. le Maire lui répond qu'après s'être renseigné, le montant de 60 € semble raisonnable.

Mme Laurence SOULERAS indique que pour le calendrier du Club de tennis de Puy-Guillaume, 60€ sont demandés.

Pour l'instant 6 commerçants/artisans ont répondu favorablement.

Mme Astrid ZANUTTO demande si seuls les commerçants/artisans de Limons sont concernés ?

M. le Maire lui répond qu'effectivement cet encart publicitaire est réservé aux Limonois.

Mme Astrid ZANUTTO demande si cette publicité concerne aussi les écho limonois ?

M. le Maire lui répond que seul le bulletin sera concerné.

M. Loïc MORTON demande si toutes les publicités auront la même taille.

M. le Maire lui répond que tous auront le même format qui doit tenir sur une page.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le tarif de 60€ la publicité sur le bulletin municipal.

II-4°) Redevance assainissement 2023 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer le tarif du m³ consommé pour l'année 2023 pour la consommation 2022/2023,
Il propose une légère augmentation.

M. Loïc MORTON demande pour quelle raison une augmentation est justifiée ?

Mme Laurence SOULERAS justifie par les travaux qui ont été réalisés sur le réseau, les travaux et études en cours et les futurs travaux au Port de Ris.

M. Bernard GOLFIER indique qu'il faut calculer le coût réel d'une augmentation par foyer.

Pour une famille de 4 personnes, 0.05 € supplémentaires du m³ reviendraient à une augmentation annuelle d'environ 6 €.

Mme Astrid ZANUTTO et M. Florian DE OLIVEIRA pensent qu'il vaut mieux une petite augmentation tout de suite plutôt qu'attendre et que tout augmente d'un coup.

Après en avoir délibération et après un vote à mains levées, le Conseil Municipal, avec 5 voix pour et 4 voix contre :

- Décide que le tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2022 sera de 1.70 € / m³.

III-1° Illuminations de Noël 2022/2023 – Convention avec le SIEG :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de passer une convention avec le SIEG pour l'achat d'illuminations de Noël pour l'hiver 2022/2023.

Il est prévu l'achat de matériel et la réparation de l'existant pour un montant de 4 300,00€ HT.

Le SIEG prendra en charge 2 539,40 €.

Mme Laurence SOULERAS se demande s'il faut réduire les illuminations de fin d'année vu le contexte actuel.

M. le Maire souhaite les maintenir mais proposera un plan énergétique à la fin de la réunion.

Mme Laurence SOULERAS souhaite faire des efforts et rester raisonnable sur les durées d'éclairage.

Mme Laurence SOULERAS demande également si ces dépenses étaient prévues au budget.

M. le Maire lui répond qu'une ligne budgétaire a été inscrite.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

III-2° Agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle que Madame Françoise GOLFIER a été nommée agent recenseur.

Il indique que la dotation donnée par l'Etat pour la rémunération de l'agent recenseur sera de 1 428 €.

Il précise que lors d'une réunion d'informations à l'INSEE, il a été expliqué que dans les communes rurales les réponses par Internet sont plus élevées que dans les grandes villes.

Madame Anne-Laure CIBERT explique que c'est le cas dans une commune avoisinante.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Elle a assisté à l'Assemblée Générale de la SEMERAP. Elle indique que la société connaît de gros problèmes de fonctionnement. Elle est en pleine restructuration.

Une demande d'aide financière sera certainement demandée aux Communes adhérentes.

Commission actions sociales et affaires économiques :

Madame Anne-Laure CIBERT indique que la publicité autour du troc de Noël a été faite dans les boîtes aux lettres et dans les écoles. Elle se poursuit auprès des nounous et dans les autres communes alentours.

M. Florian DE OLIVEIRA demande s'il y aura besoin d'aide pour l'organisation.

M. le Maire demande si d'autres choses que des jouets pourront être échangés, du matériel de puériculture par exemple.

La question est aussi posée pour savoir s'il n'y aura que des échanges ou si des achats sont possibles ?

Mme Anne-Laure CIBERT précise qu'il s'agit seulement d'échanges et que les vêtements ne sont pas autorisés.

Mme Laurence SOULERAS trouve que pour les personnes qui n'ont rien à échanger, ce troc est trop restrictif.

Mme Anne-Laure CIBERT précise que c'est un essai pour cette année et qu'il ne sera pas renouvelé s'il ne fonctionne pas.

Madame Anne-Laure CIBERT indique que le projet d'après-midi jeux de société intergénérationnels est toujours en réflexion.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique que suite à la visite sur place, il s'avère que le pont situé sur le Glarand à Port de Ris, n'est pas en si dégradé et que seulement un peu de ciment sera nécessaire pour la remise en état.

La petite tondeuse ne marche plus. Des devis ont été demandés à « Chassain & Bigay » et à « Verts Loisirs » ils sont assez élevés. Monsieur le Maire propose d'attendre l'ouverture du magasin de motoculture prévue début 2023 à Puy-Guillaume. Les prix seront plus attractifs.

En attendant la débroussailleuse et le micro tracteur suffiront, la saison de la tonte se terminant.

M. Loïc MORTHON demande ce qui est cassé sur la tondeuse.
Il s'agit de l'axe moteur. Les travaux de réparation sont aussi élevés que l'achat de matériel neuf.
M. Anthony FAVIER demande si une tondeuse d'occasion pourrait suffire.
M. Bernard GOLFIER lui répond que l'achat d'une neuve est préférable.
Mme Laurence SOULERAS propose également d'attendre le début d'année 2023.
M. Anthony FAVIER indique qu'au vu des surfaces à entretenir une petite tondeuse peut suffire.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'un robinet sera changé à l'école et qu'une fuite sous évier au niveau de la purge sera contrôlée par l'entreprise FUMOUX.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

MM. Loïc MORTHON et Florian DE OLIVEIRA indiquent qu'une réunion avec les Présidents des associations a eu lieu le 28 septembre.
Monsieur le Maire y reviendra en parlant du marché de Noël.

Commission intercommunale :

Madame Astrid ZANUTTO a participé au vernissage d'une exposition d'objet en fer à Maringues.

IV-1°) Communications du Maire :

Plan énergétique :

En lien avec les mesures concernant les restrictions énergétiques, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'éclairage public. Actuellement l'éclairage est coupé entre minuit et 5h00 toutes les nuits sauf les samedis et jours fériés.

Il propose de réduire cette extinction de 23h00 à 05h00, samedis et jours fériés compris.

M. Loïc MORTHON propose de limiter l'éclairage à un lampadaire sur deux.
M. le Maire lui répond que dans certaines rues il y a déjà peu d'éclairage et cela ferait de grandes zones sans lampe.
Mme Laurence SOULERAS demande si ces mesures concerneront également les illuminations de Noël et si les temps d'allumage seront réduits également.
M. le Maire lui indique que les mêmes restrictions seront appliquées pour les illuminations. Elles seront mises en marche pour le marché de Noël et seront éteintes plus tôt que les autres années, le 3 janvier 2023.
Mme Laurence SOULERAS propose de les éteindre après le marché de Noël et de les rallumer un peu avant Noël.
M. le Maire propose de voir ce qui se fera dans les autres communes et si des mesures gouvernementales seront prises.
Mme Anne-Laure CIBERT précise que le sapin des Moussouves sera décoré par les enfants le 10 décembre, les agents devront donc installer la guirlande lumineuse juste avant.
Mme Anne-Laure CIBERT demande s'il est possible de laisser l'éclairage exceptionnellement la nuit du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier.

Délégué RGPD :

Le Directeur Général des Services de Plaine Limagne se propose d'exercer pour les Communes de son territoire, la fonction de délégué à la protection des données.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Ecran salle des fêtes :

Lors de la dernière location de la salle des fêtes, les usagers ont accidentellement déchiré le rideau qui sert d'écran de projection.

Monsieur le Maire propose d'investir dans un écran motorisé pour un coût approximatif de 1 000€.

M. Loïc MORTHON demande si cet écran est beaucoup utilisé.
M. le Maire lui indique qu'il sert lors des réunions publiques, lors de réunion avec d'autres instances, lors de certaines réunions du conseil municipal et aux administrés qui louent la salle des fêtes.
Mme Laurence SOULERAS précise qu'il servait également lors des soirées cinéma.
Mme Laurence SOULERAS propose de se renseigner sur ces écrans lors du congrès des Maires.
M. Loïc MORTHON indique qu'à son travail des stores ont été installés pour servir d'écran, ce qui a réduit le coût.
Mme Laurence SOULERAS demande où en est l'achat d'un nouveau piano pour la salle des fêtes.
M. le Maire lui indique que des tarifs seront demandés lors du congrès des Maires.

Barnums :

Monsieur le Maire va se rendre à INTER ROUGE afin d'investir dans des barnums similaires à ceux du Comité des Fêtes de Paslières.

Un budget sera prévu à cet effet en 2023.

Mme Laurence SOULERAS propose pour 2022 de prendre pour le moment 1 barnum pliant 6m x 3m pour un cout d'environ 900 €. Des devis seront demandés au congrès des Maires.

M. Loïc MORTHON propose de ne pas le louer aux particuliers.

M. le Maire précise que 5 bâches neuves seront achetées cette année en remplacement des bâches vertes abimées. Les 5 autres seront remplacées en 2023. Le coût d'une bâche 8m x 5m est de 75 €.

Réunion de quartier de la Jonchère :

La réunion s'est très bien passée. Beaucoup d'habitants était présents.

La prochaine réunion sera la réunion publique, vendredi 25 novembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes.

Congrès des Maires :

Il se déroulera à Paris les 22, 23 et 24 novembre 2022. Madame Laurence SOULERAS accompagnera Monsieur le Maire.

Bulletin municipal :

La distribution se fera cette année une fois le goûter du CCAS passé.

Absences à l'école :

3 agents en charge de l'école sont actuellement en arrêt maladie. Il n'est pas possible de conserver ouverts les services périscolaires, cantine et garderie. Ils sont donc fermés jusqu'au vendredi 14 octobre inclus.

Les absences éventuelles d'enfant dans les classes seront justifiées par la fermeture de ces services auprès de l'éducation nationale si besoin.

PLUI :

Le dossier est toujours en cours d'élaboration. C'est un projet long. Il sera définitif fin 2024.

Les zones d'activités demandées seront normalement autorisées.

Marché de Noël :

Les préparatifs sont en cours.

Les devis pour la bière de Noël ont été reçus ce jour, ils sont très élevés.

Monsieur le Maire ira Aux Caves de Bacchus afin de voir s'ils peuvent en avoir à un prix raisonnable.

La réunion avec les Présidents des associations s'est tenue mercredi 28 septembre.

Toutes les associations participeront au marché de Noël comme l'an dernier.

Il a été demandé pourquoi le marché n'était pas cette année sur une journée entière. Monsieur le Maire a précisé que l'organisation de l'année passée a été reconduite et que cela avait bien fonctionné.

L'école vendra un peu moins d'objet que l'an passé mais tiendra un bar à chocolat chaud.

L'APE ne veut pas reconduire la vente de sapins, le CCAS prendra le relais.

La disposition des stands sera un peu modifiée. La buvette ne sera plus sous le préau, elle sera dans le cœur du marché. Le père Noël prendra sa place vers la salle des fêtes

Concernant le calendrier des festivités, la réunion s'est bien passée, les associations ont réservé leurs dates. L'APE alternera sa truffade une année sur 2 avec Luzillat.

IV -2°) Questions diverses :

- Aucune question diverse.

La séance est levée à 22h16.

Anne-Laure CIBERT



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons